

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

Concours externe sur titres Assistant Socio-Educatif (ASE)

- Session 2022 –

SOMMAIRE

- 1- LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2- L'ORGANISATION DU CONCOURS
- 3- L'ORGANISATION DE LA SESSION 2022 PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE
- 4- LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ
- 5- LES ÉPREUVES D'ADMISSION
- 6- L'ADMISSION AU CONCOURS
- 7- CONCLUSION

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les assistants territoriaux socio-éducatifs constituent un cadre d'emplois social de catégorie A qui comprend les grades d'assistant socio-éducatif et d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle.

Les conditions d'accès au concours :

Pour le concours, spécialité « Conseiller en Economie Sociale et Familiale » (CESF) :

Il est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 précité.

Les dispenses de diplôme : une dispense de diplôme est accordée sur présentation de documents justificatifs aux :

- Mères ou pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants.
- Sportifs de haut niveau, une photocopie de la liste publiée au Journal Officiel attestant de leur statut à la date des épreuves.

Les équivalences de diplôme : Un dispositif d'équivalence permet sous certaines conditions de reconnaître l'expérience professionnelle et de prendre en compte d'autres diplômes que ceux requis lorsque le contenu de cette expérience ou des diplômes peuvent être comparés avec le contenu de la formation requise pour exercer les fonctions auxquelles le concours donne accès. Cette comparaison peut permettre d'accorder une dérogation pour se présenter au concours mais n'équivaut pas à la détention du diplôme.

Pour le concours, spécialité « Educateur Spécialisé » (ES) :

Il est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié.

Les dispenses de diplôme : une dispense de diplôme est accordée sur présentation de documents justificatifs aux :

- Mères ou pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants.
- Sportifs de haut niveau, une photocopie de la liste publiée au Journal Officiel attestant de leur statut à la date des épreuves.

Les équivalences de diplôme : Un dispositif d'équivalence permet sous certaines conditions de reconnaître l'expérience professionnelle et de prendre en compte d'autres diplômes que ceux requis lorsque le contenu de cette expérience ou des diplômes peuvent être comparés avec le contenu de la formation requise pour exercer les fonctions auxquelles le concours donne accès. Cette comparaison peut permettre d'accorder une dérogation pour se présenter au concours mais n'équivaut pas à la détention du diplôme.

Pour le concours, spécialité « Assistant de Service Social » (ASS) :

Il est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles. Une reconnaissance en France d'un diplôme étranger « d'assistant de service social » est possible.

2. L'ORGANISATION DU CONCOURS

Le concours d'Assistant Socio-éducatif, est organisé tous les deux ans.

Il est en alternance avec l'examen d'Assistant Socio-éducatif de Classe exceptionnelle, par voie d'avancement de grade.

3. L'ORGANISATION DE LA SESSION 2022 PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

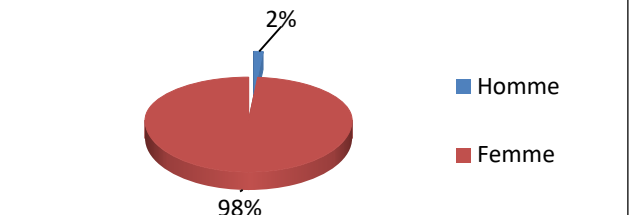
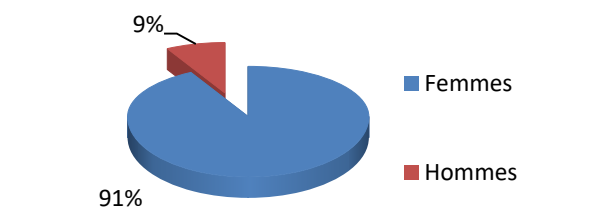
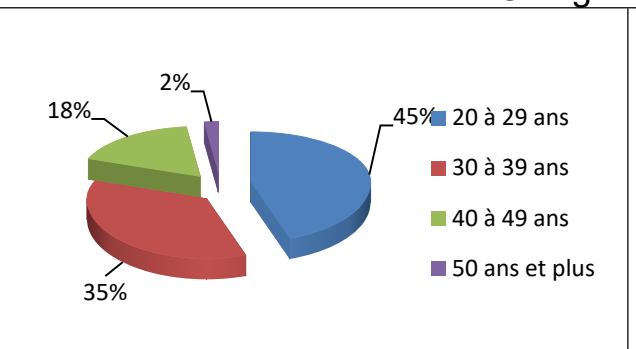
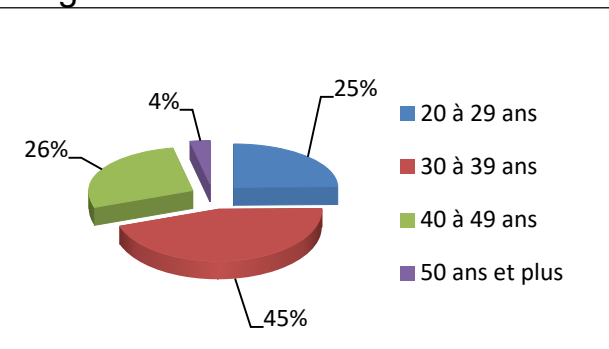
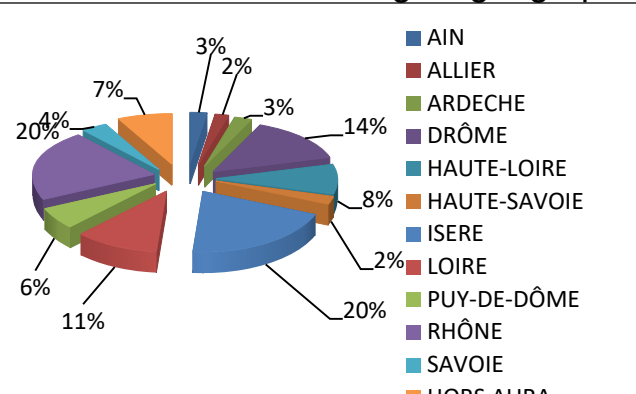
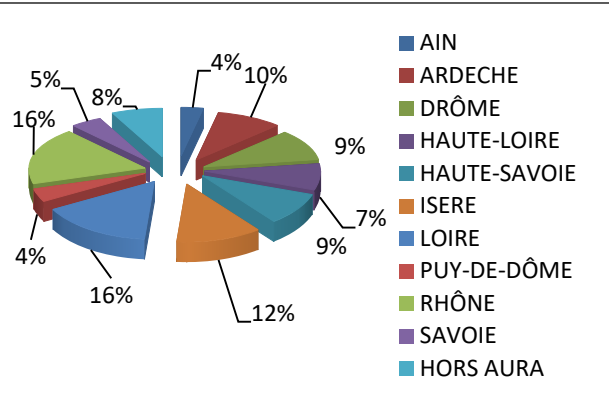
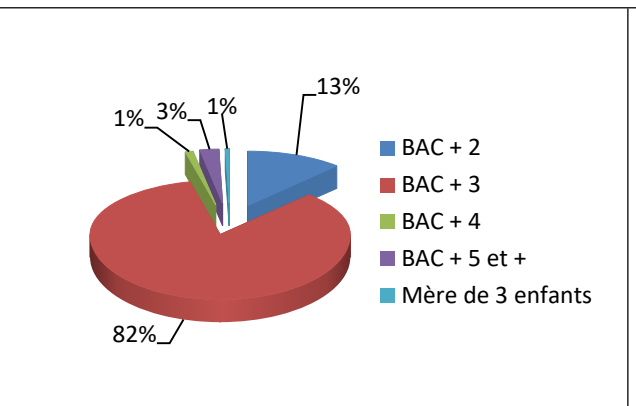
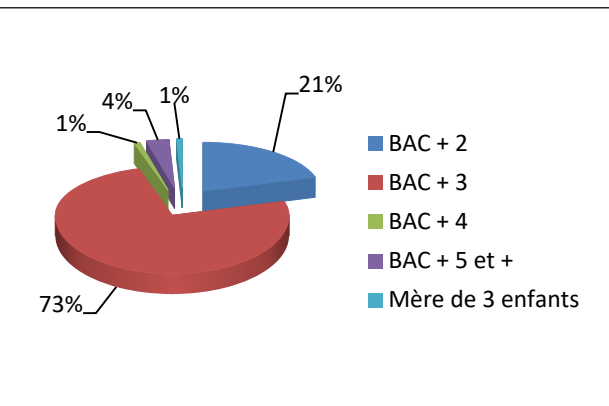
1 - Le calendrier :

Période retrait de dossiers	<i>Du mardi 05 avril au mercredi 11 mai 2022</i>
Période retour de dossiers	<i>Jeudi 19 mai 2022</i>
Nombre de postes ouverts	<i>18 en CESF / 11 en ES / 71 en ASS</i>
Admissibilité	<i>Jeudi 06 octobre 2022 (sauf ASS)</i>
Résultats admissibilité	<i>Vendredi 02 décembre 2022</i>
Admission	<i>10,11,12,16 et 17 janvier 2023</i>
Résultats Admission	<i>Lundi 23 janvier 2023</i>

2 – Les principaux chiffres de la session 2022 :

Admis à concourir (avec dossiers sous réserve)	Présents admissibilité	Admissibles	Seuil admissibilité	Présents admission	Seuil admission	Admis
179 (CESF)	138	37	11.75 /20	37	38.25 /60 Soit 12.75 /20	18
109 (ES)	86	26	13 /20	25	40.00/60 Soit 13.33 /20	11
362 (ASS)	Pas d'épreuve écrite			261	14.75 /20	71

3 - Le profil des candidats admis à concourir au concours – session 2022 :

<u>Conseiller en Economie Sociale et Familiale</u>	<u>Educateur Spécialisé</u>
Proportion Homme-Femme	
 <p>■ Homme ■ Femme</p> <p>98% 2%</p>	 <p>■ Femmes ■ Hommes</p> <p>91% 9%</p>
Catégorie d'âges	
 <p>■ 20 à 29 ans ■ 30 à 39 ans ■ 40 à 49 ans ■ 50 ans et plus</p> <p>45% 35% 18% 2%</p>	 <p>■ 20 à 29 ans ■ 30 à 39 ans ■ 40 à 49 ans ■ 50 ans et plus</p> <p>25% 45% 26% 4%</p>
Origine géographique des candidats	
 <p>■ AIN ■ ALLIER ■ ARDECHE ■ DRÔME ■ HAUTE-LOIRE ■ HAUTE-SAVOIE ■ ISERE ■ LOIRE ■ PUY-DE-DÔME ■ RHÔNE ■ SAVOIE ■ HORS AURA</p> <p>20% 11% 6% 4% 7% 3% 2% 3% 14% 8% 2% 20%</p>	 <p>■ AIN ■ ARDECHE ■ DRÔME ■ HAUTE-LOIRE ■ HAUTE-SAVOIE ■ ISERE ■ LOIRE ■ PUY-DE-DÔME ■ RHÔNE ■ SAVOIE ■ HORS AURA</p> <p>16% 4% 16% 8% 5% 4% 10% 9% 7% 9% 12%</p>
Niveau d'étude des candidats	
 <p>■ BAC + 2 ■ BAC + 3 ■ BAC + 4 ■ BAC + 5 et + ■ Mère de 3 enfants</p> <p>82% 13% 1% 3% 1%</p>	 <p>■ BAC + 2 ■ BAC + 3 ■ BAC + 4 ■ BAC + 5 et + ■ Mère de 3 enfants</p> <p>73% 21% 1% 4% 1%</p>

4 – La composition du jury :

MEMBRES DU JURY – Assistant Socio-éducatif - Session 2022				
Jury	Titre	Nom Prénom	Collège	Collectivité
1	Madame	REYNAUD- WINIARSKI Sylvie	Élus locaux	Conseillère municipale de Barnave
	Monsieur	PIOLET Yannick	Fonctionnaires	Attaché principal territorial, directeur des ressources humaines, communauté d'agglomération Loire Forez
	Madame	SOLLE-BOTHEA Evelyne	Personnes qualifiées	Chargée de développement du service politique de la ville d'Andrézieux Bouthéon
2	Madame	SERVANTON Corinne	Élus locaux	Adjointe au maire de Saint Jean Bonnefonds
	Madame	CHARRA Geneviève (10, 11 et 12 janvier 2023)	Fonctionnaires	Représentante de la commission administrative paritaire de la Catégorie A
	Monsieur	OUSSALAH Arezki	Personnes qualifiées	Coordonnateur enfance jeunesse, ville de Saint Clair du Rhône
3	Monsieur	LONGEON Olivier	Élus locaux	Conseiller municipal de Saint Etienne
	Madame	CHERROUF Rachida	Fonctionnaires	Attachée principale, responsable du service action éducative et vie scolaire, ville d'Ambérieu en Bugey
	Monsieur	SAGNE Loïc	Personnes qualifiées	Assistant Socio-éducatif, CHU du Forez
4	Madame	BISACCIA Michèle	Élus locaux	Adjointe au maire de Saint Priest en Jarez
	Monsieur	LACARELLE Thibault (10, 11 et 12 janvier 2023)	Fonctionnaires	Attaché principal, directeur général des services à la ville de Feurs
	Madame	RIVORY Chrystelle	Personnes qualifiées	Assistant Socio-éducatif à la ville de Saint Etienne
5	Monsieur	PARTRAT Yves	Élus locaux	Conseiller départemental de la Loire
	Madame	BRUN Marion	Fonctionnaires	Représentante du CNFPT
	Madame	OLIVIER Nelly	Personnes qualifiées	Assistante sociale au département de la Loire
6	Monsieur	DUBOST Daniel	Élus locaux	Maire de Marols
	Madame	BESSEYRE Stéphanie	Fonctionnaires	Attachée principale territoriale, responsable de secteur éducatif à la ville de Lyon
	Monsieur	HÉRITIER Stéphane	Personnes qualifiées	Assistant Social, communauté urbaine de Saint Etienne Métropole

4. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

La nature de l'épreuve (phase admissibilité) :

Concours CESF	Rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier dans la spécialité, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois et notamment sur la déontologie de la profession. Durée : 3 heures - coefficient 1
Concours ES	
Concours ASS	Aucune

La notation de l'épreuve écrite :

CONCOURS Assistant Socio-éducatif		
J	CESF	ES
≥ 15	1	8
≥ 12 < 15	30	24
≥ 10 < 12	45	19
≥ 8 < 10	42	16
≥ 5 < 8	19	16
≥ 0 < 5	1	2
Total	138	85
Note la plus élevée	16.25	17
Note la plus basse	4	3
Notes ≥ à 10 (en %)	76 (55%)	51 (60%)

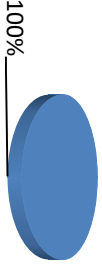

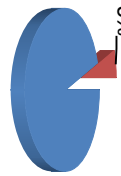
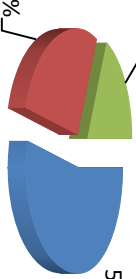


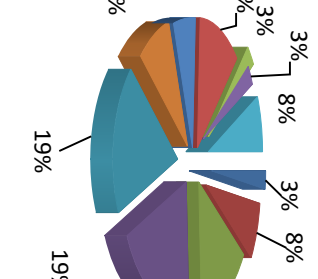
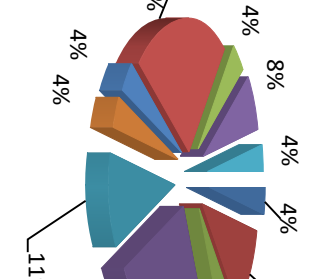
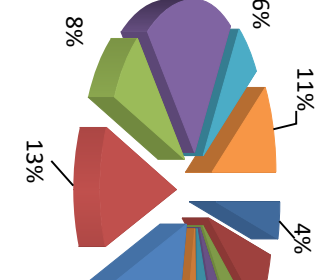
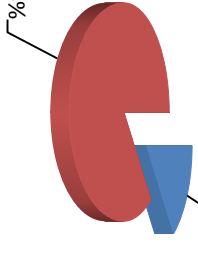
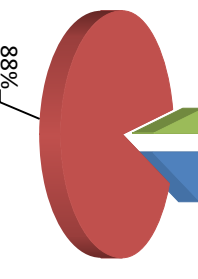
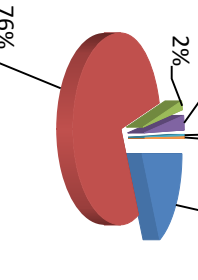
Un candidat s'est vu annulé sa copie de l'admissibilité, pour cause de rupture d'anonymat : des lieux et des noms d'employeurs ont été cités.

L'admissibilité

Lors de la réunion du jury d'admissibilité, le jury a arrêté la liste des candidats admissibles avec un seuil d'admissibilité fixé à 11.75 /20 pour les candidats **CESF** ; 37 candidats sont déclarés admissibles.

Pour les candidats au concours **ES**, le seuil a été fixé à 13 /20 et 26 candidats sont déclarés admissibles.

Le profil des candidats admissibles

CESF	ES	ASS
Proportion Homme-Femme		
 <p>Femmes: 100% Hommes: 0%</p>	 <p>Femmes: 92% Hommes: 8%</p>	 <p>Femmes: 94% Hommes: 6%</p>
Catégorie d'âges		
 <p>20 à 29 ans: 54% 30 à 39 ans: 19% 40 à 49 ans: 27%</p>	 <p>20 à 29 ans: 35% 30 à 39 ans: 15% 40 à 49 ans: 50%</p>	 <p>20 à 29 ans: 48% 30 à 39 ans: 15% 40 à 49 ans: 35% 50 ans et plus: 2%</p>
Origine géographique des candidats		
 <p>AIN: 3% ARDECHE: 3% DRÔME: 11% ISERE: 5% LOIRE: 8% HAUTE-LOIRE: 8% PUY-DE-DÔME: 19% RHÔNE: 19% SAVOIE: 19% HAUTE-SAVOIE: 19% HORS AURA: 19%</p>	 <p>AIN: 4% ARDECHE: 4% DRÔME: 8% ISERE: 4% LOIRE: 4% HAUTE-LOIRE: 23% PUY-DE-DÔME: 4% RHÔNE: 4% SAVOIE: 4% HAUTE-SAVOIE: 11% HORS AURA: 23%</p>	 <p>AIN: 11% ALLIER: 4% ARDECHE: 7% DRÔME: 4% ISERE: 4% HAUTE-LOIRE: 4% LOIRE: 3% HAUTE-SAVOIE: 16% PUY-DE-DÔME: 13% RHÔNE: 8% SAVOIE: 19% HAUTE-SAVOIE: 19% HORS AURA: 6%</p>
Niveau d'étude des candidats		
 <p>BAC + 2: 16% BAC + 3: 84%</p>	 <p>BAC + 2: 8% BAC + 3: 88% BAC + 4: 4%</p>	 <p>BAC + 2: 19% BAC + 3: 0% BAC + 4: 3% BAC + 5 et +: 0% BAC ou équivalent: 76% Autres: 2%</p>

5. LES ÉPREUVES D'ADMISSION



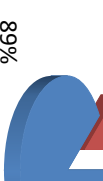
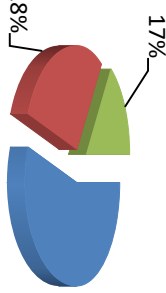
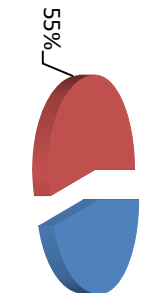
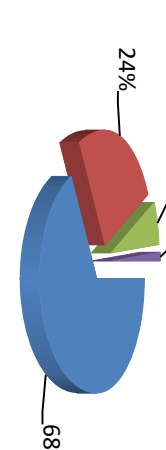
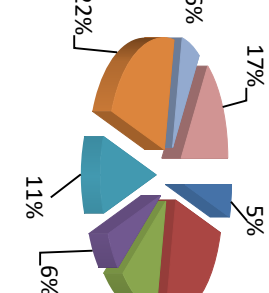
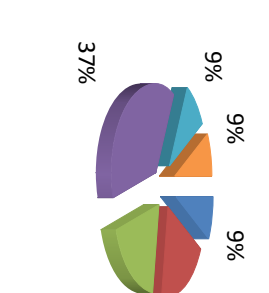
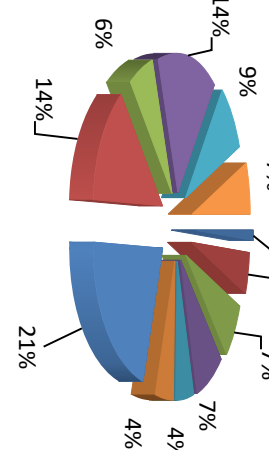
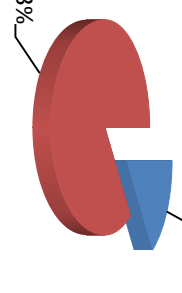
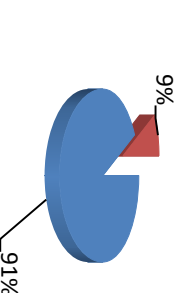
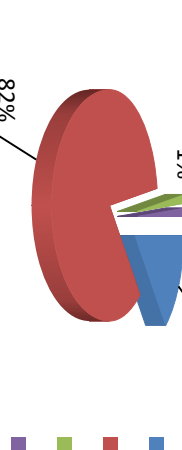
Concours CESF	Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé - coefficient 2
Concours ES	
Concours ASS	Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé

Observations : en considération du nombre de candidats admissibles (37 en CESF, 26 en ES et 346 en ASS), il a été constitué 6 groupes de jurys à savoir 1 pour les candidats CESF, 1 pour les ES et 4 également pour les ASS.

La notation de l'épreuve orale :

CONCOURS Assistant Socio-éducatif			
J	CESF	ES	ASS
≥ 15	10	8	68
≥ 12 < 15	15	3	76
≥ 10 < 12	4	4	63
≥ 8 < 10	7	6	36
≥ 5 < 8	1	4	16
≥ 0 < 5	0	0	2
Total	37	25	261
Note la plus élevée	16	16	16
Note la plus basse	7	5	3
Notes ≥ à 10 (en %)	29 (78%)	15 (60 %)	207 (79%)

Le profil des lauréats – session 2022 :

CESF	ES	ASS
Proportion Homme-Femme		
 <p>100% Femmes</p>	 <p>91% Femmes 9% Hommes</p>	 <p>89% Femmes 11% Hommes</p>
Catégorie d'âges		
 <p>17% 20 à 29 ans 55% 30 à 39 ans 28% 40 à 49 ans</p>	 <p>45% 20 à 29 ans 55% 30 à 39 ans</p>	 <p>24% 20 à 29 ans 7% 30 à 39 ans 1% 40 à 49 ans 68% 50 ans et plus</p>
Origine géographique des candidats		
 <p>5% DRÔME 17% ISERE 6% LOIRE 22% HAUTE-LOIRE 11% PUY-DE-DÔME 6% SAVOIE 11% RHÔNE 22% HORS AURA</p>	 <p>9% AIN 9% ISERE 9% LOIRE 18% RHÔNE 37% SAVOIE 18% HAUTE-SAVOIE</p>	 <p>14% AIN 9% ALLIER 7% ARDECHE 1% DRÔME 7% HAUTE-LOIRE 4% HAUTE-SAVOIE 4% ISERE 21% LOIRE 7% PUY-DE-DÔME 6% RHÔNE 14% SAVOIE</p>
Niveau d'étude des candidats		
 <p>17% BAC + 2 83% BAC + 3</p>	 <p>9% BAC + 3 91% BAC + 4</p>	 <p>1% BAC + 2 16% BAC + 3 82% BAC + 4 1% BAC + 5 et +</p>

Observations du jury sur l'épreuve d'admission :

Au regard des prestations, le jury insiste sur les points d'amélioration suivants :

- Plus de dynamisme et de profondeur d'analyse attendus dans les réponses données par les candidats
- Le jury attend des candidats qu'ils soient capables de sortir de leur seul domaine d'expertise et d'élargir leur propos à l'ensemble des missions pouvant être confiées à un assistant socio-éducatif
- Rappel : les candidats ne doivent pas oublier qu'il s'agit d'un concours de catégorie A et que les réponses à apporter doivent être à la hauteur du niveau de compétence attendu, notamment en ce qui concerne les connaissances relatives à l'environnement territorial, la posture professionnelle et le spectre d'intervention des assistants socio-éducatifs.

6. L'ADMISSION AUX CONCOURS

18 candidats sont déclarés admis au concours externe, spécialité CESF :

→ Avec un seuil d'admission fixé à 38.25 /60 soit 12.75 /20.

11 candidats sont déclarés admis au concours externe, spécialité ES :

→ Avec un seuil d'admission fixé à 40.00 /60 soit 13.33 /20.

71 candidats sont déclarés admis au concours externe, spécialité ASS :

→ Avec un seuil d'admission fixé à 14.75 /20.

7. CONCLUSION

Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury, ainsi que l'équipe organisatrice du Centre de Gestion pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis un bon déroulement des épreuves. L'organisation matérielle des oraux est très confortable pour les candidats et l'ensemble des intervenants.

Saint Etienne le 17 janvier 2023

Le président du jury
Monsieur LONGEON Olivier
Conseiller municipal de Saint Etienne

